

II) La naïveté de l'âne : une parole sincère (v 49 à 55)

1) « L'âne vint à son tour » : l'âne représente sans doute la personne d'un milieu plus modeste, pas proche du pouvoir, il passe donc après tout le monde.

2) Il reprend exactement les éléments du discours du roi :

- faute // (= parallèle) = « je tondis de ce pré la largeur de ma langue » (le roi : « j'ai dévoré force moutons » + le berger) : ont mangé ce qu'ils n'avaient pas le droit de manger
- raison // : « la faim » (le roi : « satisfaisant mes appétits gloutons »)

3) Mais **contraste** :

- **faute int. minime/pardonnable/ridicule/minime**
par rapport à celle du roi : l'emploi de l'alexandrin : « je tondis de ce pré la largeur de ma langue » met en évidence la petitesse du délit (plus l'alexandrin avance, plus la faute paraît petite := on finit sur « une langue »); pr. antithèse avec les deux formules du roi, soulignées par le rythme court (octosyllabe « j'ai dévoré force moutons » et rejet « le berger »)

- et circonstance très atténuante contre circonstance aggravante : *int... L'un agit par faim, l'autre par glotonerie*

4) Discours caractérisé **cette fois-ci** par l'**honnêteté** (comme l'a demandé le lion) : « La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense/Quelque diable aussi me poussant » : 1 longs alexandrins pour examen de conscience précis, approfondi, enjambement sur la formule « je pense » soulignant sa volonté d'honnêteté... ; fin de sa réplique sur la subordonnée circonstancielle de pr. cause introduite par le connecteur logique « puisque il faut parler net » : il obéit avec honnêteté au lion qui demandait de s'accuser sans se flatter.

5) Ensuite, réaction du conseil v 55 :

- « *À ces mots* cit. *À ces mots* » : la réaction est immédiate, « on » (pronom personnel indéfini) est trop content de trouver une victime ; c'est le même « on » qu'au v 44 (« on n'osa trop approfondir ») ! Très rapide, un vers suffit pour lui régler son compte (antithèse avec le long discours du renard après l'aveu du lion).

- **violence de la réaction** soulignée par le jeu de rimes intérieures entre « mot » et « haro », l'interjection qui attire l'attention de tous sur le coupable d'un forfait : en quelques mots bénins, il s'attire le « haro » (vocabulaire du procès : on disait « haro ! quand quelqu'un était reconnu coupable au moyen-âge) Alors que terme familier de « cit. *baudet* » connote surtout le caractère inoffensif et pas très doué de l'animal qui devient par là le **bouc-émissaire**.

Rapport à la problématique ??? Le baudet est donc la personne plus modeste et sincère, honnête, et donc naïve à la cour, où les valeurs sont inversées. Il est le seul à n'avoir pas compris que dans ce genre de procès il ne faut pas être honnête pour s'en sortir.

* *suivi d'un*